



MAIRIE d'AUTOUILLET

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

TARIFICATION 2026 / 2027

CANTINE SCOLAIRE : 5,00 € / repas

Une pénalité sera facturée pour les enfants fréquentant la cantine sans y être inscrits d'un montant de **12 €** en plus du montant du repas.

Le tarif de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs sont basés sur le quotient familial selon la formule suivante :

$$QF = R \text{ (revenu fiscal de référence n-1)} \div N \text{ (Nombre de parts)}$$

Le revenu fiscal de référence et le nombre de part sont ceux notés sur la feuille d'impôt sur les revenus n-1.

Dans le cas où il y a deux feuilles d'imposition, une par représentant légal, les revenus fiscaux de référence sont additionnés ainsi que le nombre de parts.

Si l'avis d'impôt sur les revenus n'est pas fourni chaque année en septembre le quotient familial le plus élevé sera pris en compte pour la facturation.

QF 1	Inférieur à 10 856 €
QF 2	De 10 857 à 17 370 €
QF 3	De 17 371 à 23 812 €
QF 4	Supérieur à 23 813 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarif à la demi-heure. Le gouter sera facturé 0,60 € par jour.

<u>MATIN et</u> <u>SOIR</u>	MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
	1/2 h
QF 1	1,14 €
QF 2	1,52 €
QF 3	1,85 €
QF 4	2,07 €

Toute demi-heure commencée est due.

Une pénalité sera facturée pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire matin/soir sans y être inscrits et pour les enfants inscrits mais non-présents,

La pénalité représente le montant de la plage horaire entière soit :

Maternelle

Matin : 07h30 – 8h30 **soit 2 ½ heures**

Soir : 17h00 – 19h00 **soit 4 ½ heures**

Primaire

Matin : 07h30 – 09h00 **soit 3 ½ heures**

Soir : 16h30 – 19h00 **soit 5 ½ heures**

Pour les enfants inscrits mais non présent le goûter sera facturé.

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Tarif à la journée ou demi-journée. Repas de cantine en plus à 5,00 €. Goûter inclus.

	MATIN 07h30 à 13h30	APRES-MIDI 13h30 à 19h00	JOURNEE 07h30 à 19h00
QF 1	15,61 €	17,47 €	25,66 €
QF 2	17,58 €	19,77 €	28,06 €
QF 3	18,34 €	21,40 €	29,81 €
QF 4	19,11 €	22,38 €	32,75 €

Une pénalité sera facturée pour les enfants fréquentant le centre du mercredi sans y être inscrits d'un montant de **12 €** en plus du montant de la prestation.

TARIF DEGRESSIF

Le tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la garderie périscolaire et le centre de loisirs du mercredi et inscrits sur les mêmes prestations.

- 10 % pour le 2d enfant ;

- 15 % pour le 3e enfant et suivants ;

Nous demandons aux parents de respecter les horaires de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs du mercredi.

- Tout enfant récupéré après 19 H donnera lieu à une facturation d'un montant de 8 € par jour.
- Tout enfant déposé au centre de loisirs du mercredi le matin après 9h30 et l'après-midi après 13h30 donnera lieu à une facturation d'office d'un montant de 10 €.